

Délit de fuite avec 62 kgs de cannabis : il porte plainte contre la police qui a tiré pour l'arrêter

écrit par Maxime | 24 février 2017

« La nouvelle République » ne donne pas le nom du suspect dans [une autre affaire](#) en revanche, mais celui de son avocat, qui n'est pas un nom français (au sens des procédures de francisation, compte tenu de la sociologie des noms dans les années 1970, desquelles date la législation pertinente : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFT-EXT000000322317>).

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/02/22/Vienne.-Go-fast-Le-suspect-blesse-par-balle-va-porter-plainte-contre-X-pour-violences-volontaires-avec-arme-3010958>

On sait qu'il est d'usage dans certains milieux de se faire défendre par un membre de la Oumma. Cela dit, peut-être l'avocate n'est-elle pas musulmane malgré son nom arabe (tous les Arabes n'étant pas musulmans ; <http://www.pageshalal.fr/prenom-musulman/prenoms/Yasmina/index-fr.html>)...

Il s'agit de porter plainte contre les forces de l'ordre pour usage de leur arme contre une personne qui transportait dans une Mercedes 62 kilos de cannabis et avec qui s'était engagée une course-poursuite avec des pointes à 250 km/h. L'arme avait été utilisée pour lui faire cesser sa course et non le blesser.

« Le conducteur du go-fast, interpellé jeudi 16 février sur l'A10, au niveau de l'aire de repos de Jaunay-Clan (Vienne), par les Douanes et la BRI, a été mis en examen pour "tentative d'homicide en récidive. »

« Blessé par balle à la cuisse, le suspect âgé de 27 ans, annonce son intention, par la voix de son avocat, Me Yasmina Djoudi, de porter plainte contre X « pour violences volontaires avec arme ».

Espérons que la plainte ne sera pas instruite vu le contexte. Par application du principe d'opportunité des poursuites, la justice peut en effet décider de classer la plainte sans avoir à se justifier. A cet égard, les procureurs dépendent du pouvoir exécutif donc le ministre de la Justice du gouvernement PS actuellement.

On notera que le prévenu est mis en examen pour tentative d'homicide **en récidive...**.